

UN TOURNANT

RAPPORT D'ÉTAPE DE LA COMMISSION SUR L'INTÉGRATION DANS L'ÉDUCATION

Renseignements généraux

La Commission sur l'intégration dans l'éducation (CIE) a été mise en place le 24 mars 2017. Il s'agit d'une structure indépendante établie dans le cadre des dispositions de la loi de 2017 sur la convention collective des enseignants et sur l'amélioration des conditions en salle de classe (*Teachers' Professional Agreement and Classroom Improvements (2017) Act*). Elle se compose d'un représentant nommé par le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU), d'un représentant nommé par le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) et d'un président indépendant nommé à la fois par le ministre et par le NSTU. C'est M^{me} Adela Njie qui représente le NSTU à la CIE et M^{me} Monica Williams qui représente le MEDPE. M^{me} Sarah Shea est la présidente indépendante de la CIE.

Mandat

Le mandat de la CIE est de réformer l'intégration dans l'éducation dans le système d'enseignement de la Nouvelle-Écosse et de mettre en évidence des solutions originales et viables aux difficultés rencontrées dans l'offre d'un enseignement de qualité à l'ensemble des élèves, au sein d'un modèle d'intégration dans lequel les enseignants ont le sentiment d'être bien préparés et de disposer de l'appui approprié et dans lequel les enfants ont le sentiment d'avoir leur place et reçoivent l'aide nécessaire pour réaliser leur plein potentiel.

Conclusions du rapport d'étape sur le modèle actuel de l'intégration dans l'éducation

Ce rapport d'étape est un document d'introduction présentant des résultats préliminaires et 15 recommandations qui relèvent principalement du rassemblement d'informations sur les thèmes suivants : politique; financement, affectation

des ressources et transparence; formation des enseignants; personnel spécialisé pour faciliter l'intégration dans l'éducation; collaboration entre ministères et entre agences; composition des classes; processus de planification de programme; et comportement des élèves. Le rapport fait office de point de départ pour la phase de consultation publique. Dorénavant, le travail de la CIE se concentrera sur un vaste processus de consultation de la population et de recherche, en vue de résoudre ces problèmes dans un esprit de collaboration et de produire une nouvelle définition, une nouvelle politique et un nouveau modèle pour la province en matière d'intégration dans l'éducation.

Depuis l'adoption de la Politique en matière d'éducation spéciale au milieu des années 1990, nous avons réalisé des avancées significatives dans la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation. En dépit des recommandations figurant dans les rapports antérieurs sur l'éducation spéciale et l'intégration dans l'éducation, cependant, la Nouvelle-Écosse ne dispose toujours pas aujourd'hui d'un système cohérent et transparent pour la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation.

Collaboration entre ministères et entre agences

Même si la Nouvelle-Écosse est une province de petite taille, elle n'a jamais disposé d'un système provincial cohérent pour la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation et cela reste l'un des plus gros obstacles à la réalisation de cette intégration. La collaboration entre agences, la formation des enseignants, le personnel spécialisé et le financement sont des éléments clés de notre modèle existant pour l'intégration dans l'éducation, mais ces éléments ont fait du sur place alors que les besoins des élèves ont continué d'évoluer, de sorte que le fossé s'est creusé entre ces besoins et la capacité qu'ont les écoles publiques d'y répondre.

Besoins des élèves

Entre 2004 et 2014, le nombre total d'élèves en Nouvelle-Écosse a baissé de 24 605. Pendant la même période,

cependant, le nombre de plans de programme individualisés (PPI) est passé de 5943 à 7084 et le pourcentage est passé de 4,1 à 5,9 p. 100 de la population étudiante. Les pourcentages sont plus élevés pour les élèves afro-néoécossais et les élèves autochtones. Le pourcentage d'élèves ayant un PPI au cours des quatre dernières années a atteint un sommet pendant l'année scolaire 2014–2015, à 6,95 p. 100. Il se situe à l'heure actuelle à 6,38 p. 100 et il varie nettement d'un conseil scolaire à l'autre.

La formule de financement fondée sur l'effectif ne tient pas compte de l'évolution des besoins constatée dans les salles de classe de la Nouvelle-Écosse et elle ne tient pas non plus compte des différences entre les conseils scolaires pour ce qui est du pourcentage d'élèves bénéficiant d'un soutien individualisé. Même si les élèves ayant des besoins complexes représentent un petit pourcentage de la population des élèves ayant un PPI, notre étude constate qu'ils exigent beaucoup de soutien à l'école. Bon nombre des élèves ayant des besoins complexes de la Nouvelle-Écosse, dont le total se situe à environ 500 individus, ont un diagnostic indiquant plusieurs domaines où ils ont des besoins. Voici quelques statistiques supplémentaires sur la population étudiante actuelle :

- L'autisme est le diagnostic principal chez environ un quart des élèves ayant des besoins complexes.
- Un quart des élèves ayant des besoins complexes ont un diagnostic secondaire de déficiences importantes dans la communication.
- Trois quarts environ des élèves ayant des besoins complexes ont de graves problèmes de comportement.
- Un quart environ de l'ensemble des élèves ne répondent pas aux attentes du niveau scolaire en mathématiques ou en littérature.

La complexité croissante des besoins médicaux des élèves et la responsabilité qu'ont les conseils scolaires de répondre à ces besoins exercent des pressions sur les membres du personnel des écoles, qui sont contraints d'offrir des dispositifs de soutien en soins de santé qui dépassent leurs qualifications et leurs devoirs en tant qu'éducateurs.

Formation des enseignants et perfectionnement professionnel

Les résultats des enquêtes auprès des diplômés des programmes de formation à l'enseignement indiquent qu'il existe un fossé qui sépare les besoins mis en évidence chez les élèves de la Nouvelle-Écosse et le niveau de préparation des nouveaux enseignants pour ce qui est de répondre à ces besoins. Les enseignants disent qu'ils sont obligés de ménager un équilibre entre l'enseignement qu'ils doivent prodiguer aux élèves ayant des besoins divers et

l'enseignement qu'ils doivent prodiguer aux autres élèves de la classe. Ils indiquent qu'ils s'inquiètent du caractère limité de l'accès que les élèves et les enseignants ont aux spécialistes professionnels et aux services dont ils ont besoin (psychologues scolaires, travailleurs sociaux, orthophonistes, etc.). On observe en Nouvelle-Écosse une tendance à l'augmentation de la charge de travail, de la paperasse et des contraintes de temps, dans des salles de classe de plus en plus complexes.

Recrutement, fidélisation et affectation du personnel spécialisé

Partout dans la province, nous faisons face à des difficultés persistantes pour ce qui est de l'embauche et de la fidélisation du personnel spécialisé. Ce personnel comprend, entre autres, les enseignants-ressources, les enseignants en centre d'apprentissage, les spécialistes des interventions sur le plan du comportement, les enseignants spécialisés dans les troubles d'apprentissage, les spécialistes de l'autisme, les conseillers d'orientation, les psychologues scolaires et les orthophonistes.

Il y a à l'heure actuelle plus de 900 enseignants de la Nouvelle-Écosse dont l'affectation comprend des tâches d'enseignant-ressource. Pourtant, bon nombre d'entre eux n'ont pas de qualifications officielles dans le domaine (baccalauréat en éducation spéciale, maîtrise en intégration dans l'éducation, en éducation spéciale ou en psychologie éducative, etc.). Un tiers environ de ces enseignants ont une formation en anglais et en sciences humaines, mais moins d'un dixième sont titulaires d'un diplôme avec une mineure ou une majeure en mathématiques, alors qu'il s'agit là d'une des matières fondamentales pour lesquelles les élèves de la Nouvelle-Écosse ont le plus souvent besoin des services d'un enseignant-ressource. En outre, il semble que bon nombre de postes d'enseignant-ressource soient divisés entre plusieurs enseignants et il y a des variations d'un conseil scolaire à l'autre concernant la proportion de postes à temps plein et de postes à temps partiel.

Prochaines étapes

À partir de l'automne 2017, la Commission sur l'intégration dans l'éducation se concentrera sur son travail de vaste consultation publique, avec un portail interactif amélioré sur le Web et des travaux de recherche visant à résoudre les problèmes dans un esprit de collaboration et à aboutir à une nouvelle définition, une nouvelle politique et un nouveau modèle pour l'intégration dans l'éducation en Nouvelle-Écosse. La CIE remettra son rapport final avec ses recommandations d'ici au 30 mars 2018.